Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30** à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres :	CP18038-172752-C
Descriptif :	Réhabilitation du collecteur De Rouen par technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets
Date d'ouverture :	15 mai 2018
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : Sally Dagher ing. Sally.dagher@ville.montreal.qc.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 23 avril 2018
Visite supervisée des lieux :	☒ N/A. ou ☐ Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 20 avril 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_x__ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non __X___

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____N/A_____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version avril 2018